

La formation qualifiante au Conseil conjugal et familial – session 2022-2023

Le métier de conseiller·ère conjugal·e et familial·e (CCF)

Il consiste à exercer des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille. Il s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité.

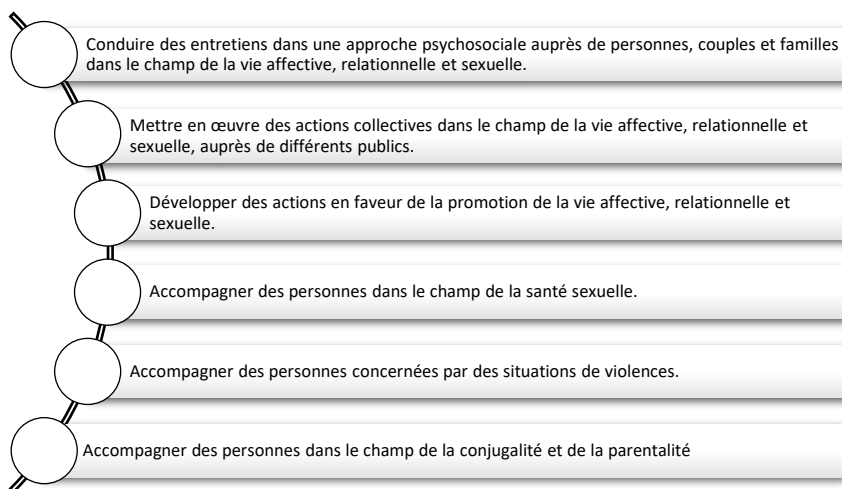
Les activités développées dans le cadre du conseil conjugal et familial peuvent s'exercer en centre de planification, en centre d'interruption volontaire de grossesse, en exercice libéral, et dans toute structure associative ou institutionnelle proposant de l'accueil, de l'information, de l'animation ou de l'accompagnement dans les domaines liés aux champs de compétences du conseil conjugal et familial.

L'écoute mobilisée dans l'exercice du conseil conjugal et familial ne relève pas de l'expertise ni d'une approche psychanalytique. Elle a pour objectif premier de permettre à la personne de situer sa problématique au sein d'un contexte sociétal, social, familial, personnel et – plus particulièrement dans les cas de violences – de renforcer sa place en tant que sujet afin qu'elle opère des choix adaptés à sa situation et à son mieux-être. Pour cela, la formation s'attachera à ce que les stagiaires identifient leurs représentations, vécus, opinions et/ou aspirations personnelles concernant les différents thèmes abordés afin de pouvoir, d'une part, s'en distancier dans la relation d'aide et, d'autre part, proposer dans leur fonction d'accompagnement et d'orientation une approche centrée sur la personne.

Objectifs pédagogiques et champs d'intervention

Cette formation a pour principal objectif de permettre aux stagiaires d'exercer une fonction d'aide appuyée sur leurs compétences d'écoute et d'accompagnement des personnes dans le champ de la sexualité aussi bien dans ses dimensions affectives et relationnelles que sociales.

La formation leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des principales activités relevant du Conseil conjugal et familial.



Contenus pédagogiques

Les principes de l'écoute active (approche *counseling*), l'analyse des rapports sociaux de sexe, l'approche en réduction des risques et la démarche d'éducation populaire constituent les éléments fondamentaux et transversaux de la formation proposée. C'est dans cette optique que seront travaillées les différentes thématiques pouvant être rencontrées dans les champs d'intervention du conseil conjugal et familial : sexualités ; contraception, grossesse, avortement, accouchement

sous secret ; désir d'enfant, aide médicale à la procréation, adoption et accompagnement à la parentalité ; maltraitance et violences sexuelles, sexistes, conjugales, familiales ; problématiques spécifiques : maladie, deuil, handicap, VIH/IST, interculturalité, trans'identités, addictions, prises de risques, vulnérabilité sociale...

Programme et calendrier détaillé sur demande à partir de septembre 2021.

Démarche pédagogique et présentation de l'organisme de formation

Les principes de l'éducation populaire et l'autoévaluation sous-tendent la démarche pédagogique que propose le **Planning Familial en formation et dans ses autres activités**. Cette approche requiert des stagiaires un fort degré d'implication dans les apprentissages car elle s'appuie sur les savoirs du groupe. Elle les engage dans un travail à partir des représentations associées aux différents thèmes abordés qui vient interpeller la connaissance de soi. Une attention particulière sera portée à la dynamique du groupe, invitant chacun-e à interroger son propre rapport aux autres – et à l'apprentissage – dans une démarche d'autoévaluation permanente. L'alternance entre élaboration collective, apports théoriques, études de cas, mises en situation et analyse de la pratique est la méthodologie privilégiée dans la formation du Planning Familial 13.

Le Planning Familial 13, organisme de formation depuis 1976, fonde son activité de formation sur l'analyse de la pratique de son équipe où une vingtaine de personnes exercent la fonction de CCF ; celle-ci réalise un travail de réseau permanent qui enrichit sa lecture des problématiques rencontrées.

Le Planning Familial 13 est une association départementale du Mouvement Français pour le Planning Familial dont les missions depuis 1956 visent à promouvoir une sexualité libre et épanouie. Mouvement féministe d'éducation populaire, l'association milite pour un meilleur accès aux méthodes de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de grossesses non désirées et d'IST. Le Planning Familial lutte pour le droit de choisir sa maternité (accès à la contraception, à l'avortement) et contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Il lutte contre toutes les formes de violences (sexuelles ou sexistes : familiales, conjugales, agressions sexuelles et viols, mariages forcés, mutilations sexuelles...) et contre les normes inégalitaires entre les sexes. **Ces orientations sont transversales aux différentes activités de l'association et guident le projet pédagogique de la formation.**

Les activités du Planning Familial 13 mobilisent une équipe de salarié-e-s, intermittent-e-s du spectacle et bénévoles dans les champs d'intervention suivants :

- **sensibilisation, information, animation de groupes de jeunes et d'adultes** (dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les centres spécialisés, etc.) notamment à travers la pratique du théâtre forum et la conduite de groupes de paroles ;
- **mise en œuvre de programmes de prévention dans le champ du développement affectif et social** (EVRAS - éveil à la vie relationnelle, affective et sexuelle ; *PRODAS* - programme de développement affectif et social ; *Handicap et alors ?* – promotion de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ; ...) ;
- **information et orientation** : accueil physique, téléphonique, et via le site internet www.parlons-sexualités.fr ;
- **consultations médicales à orientation gynécologique ;**
- **accompagnement des personnes dans le cadre d'entretiens de conseil conjugal et familial** (individuel, couple, famille) dans le cadre de permanences (CPEF, EVARS/EICCF, CIVG de l'hôpital d'Aix, Maison de Santé d'Istres, Espace Jeunesse d'Aix, ...) et sur la plate-forme téléphonique du numéro vert national *Sexualités, contraception, IVG* ;
- **animation de réseaux professionnels et implication dans une dynamique partenariale ;**
- **formation des professionnel-le-s à diverses thématiques** (écoute et relation d'aide ; réduction des risques ; sexualité et handicap ; genre et violences ; interventions collectives en éducation à la sexualité ; *PRODAS*...) ;
- **élaboration, mise en œuvre et évaluation de projets ;**
- **animation de la vie associative.**

Les stagiaires auront accès à une grande partie de ces activités dans le cadre de leur stage pratique, le Planning Familial 13 étant un terrain de stage privilégié de par la variété de ses domaines d'intervention qui recourent les principaux champs de pratique du conseil conjugal et familial.

Les stagiaires bénéficieront d'un accès au Centre de documentation confédéral du Planning Familial qui met à disposition de son réseau, des informations, des outils pédagogiques et militants ainsi que des ressources documentaires, sous divers formats. Le service est géré par deux salariées et trois bénévoles. Son fonds est en grande partie composé de livres, mais aussi de revues, d'affiches, vidéos, brochures, d'une bibliothèque et l'équipe assure la diffusion des mémoires professionnels des précédentes sessions de formation CCF et d'une *newsletter* et d'une revue de presse internationale... le tout référencé dans une base de données accessible en ligne.



L'équipe pédagogique du Planning Familial 13 compte une douzaine de personnes salariées impliquées dans l'animation de ses formations. **Les principales personnes référentes et intervenantes dans la formation CCF sont :**

Julie BUISSON

Référente de la formation CCF

Elle encadre la formation CCF pour permettre aux stagiaires un parcours efficient vers la certification dans le respect de la démarche qualité. Elle coordonne le suivi administratif et organise le contrôle continu et les épreuves de validation des compétences. Conseillère conjugale et familiale elle exerce dans différents contextes.

Laura DURGONI

Coordinatrice pédagogique formation CCF

Elle assure la cohérence pédagogique des contenus de la formation et l'encadrement de la dynamique du groupe de stagiaires. Conseillère conjugale et familiale, elle pratique dans divers champs d'activité du métier de CCF (entretien individuel et intervention collective, en milieu hospitalier, médicosocial, scolaire...).

Françoise HUART-FAUCHERRE

Chargée des stages pratiques

Conseillère conjugale et familiale, intervenant au Pôle Accueil et chargée de la gestion des plannings, elle assure l'accompagnement personnalisé des stagiaires dans le déroulement des stages pratiques et veille à leur progression dans le parcours de formation.

Viviane FRANKHAUSER

Conseillère conjugale et familiale, elle forme les professionnel-le-s dans le développement de leur compétences et l'analyse des pratiques. Formée à l'intervention systémique, elle intervient sur les problématiques de couple et de famille et l'approche centrée sur la personne. Elle accompagne les stagiaires dans leur projet de mémoire.

Sandra PIGNOL

Conseillère conjugale familiale, elle est responsable de l'animation du réseau local de professionnel-le-s sur les thématiques « Genre, Écoute, Sexualités » et dans l'accompagnement à la parentalité. En formation, elle intervient sur les thématiques liées aux pratiques éducatives et à la méthodologie de projet.

Marion MORNET

Conseillère conjugale et familiale, elle est responsable régionale du numéro vert *Sexualités, contraception, IVG* et référente du programme national *Genre et Santé sexuelle*. En formation, elle intervient sur les thématiques liées à la santé sexuelle et sur l'articulation genre et violences.

Milena RAFFAILLAC

Conseillère conjugale et familiale chargée du projet *Handicap et alors?*, elle accompagne les institutions, leur personnel et les proches dans une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Elle vient outiller les stagiaires de la formation CCF autour de cette pratique.

Au-delà des personnes mentionnées ci-dessus, l'ensemble de l'équipe du Planning Familial 13 est investie dans le processus de formation des stagiaires CCF. En effet, durant leur stage pratique, les CCF de l'équipe les accompagnent dans l'acquisition d'un positionnement professionnel adapté aux situations rencontrées, autant dans le cadre des permanences d'écoute que dans les animations collectives. Des temps dédiés avec leurs référent-e-s de stage permettent aux stagiaires de développer leur capacité d'analyse de la pratique et l'appropriation des connaissances vues en formation ; de ce fait leur acquisition du métier.

Par ailleurs, tout au long de la formation le Planning Familial 13 mobilise son important réseau de partenaires afin qu'ils interviennent pour partager leur expérience, expertise et pratique de terrain sur les différents thèmes abordés. Ces apports, en complément du travail des formatrices qui assurent la continuité du processus pédagogique, constituent une richesse indéniable de la formation proposée par le Planning Familial 13.

Les stagiaires de la session 2018-2019 estiment à 90% que leurs objectifs ont été atteints à l'issue de la formation.



Informations pratiques – Session de formation CCF 2022-2023

Cadre réglementaire de la formation CCF

Cette action de formation est encadrée par l'arrêté du 3 décembre 2010, publié au JORF du 10 décembre 2010, relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification et d'éducation familiale, et dans les établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal (actuellement renommés EVARS).

Une demande d'enregistrement du métier de CCF au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est actuellement en cours d'instruction. Le dossier déposé par la Confédération nationale des Plannings Familiaux auprès de France Compétences oriente notre offre de formation, et nos choix pédagogiques se basent sur le référentiel de compétences proposé dans ce cadre. La présente proposition pédagogique serait revue en cas de modifications apportées au projet par le certificateur

et reste sous réserve de l'enregistrement définitif du titre.

L'inscription de notre organisme de formation au sein de la Confédération Nationale du Mouvement Français pour le Planning Familial, habilité à délivrer la qualification au conseil conjugal et familial selon le cadre de l'arrêté du 03/12/10, lui permet en tant que partenaire conventionné de dispenser cette formation.

L'activité de notre **organisme de formation déclarée en Préfecture sous le n°93130009413** est éligible aux prises en charge institutionnelles et relevant de la formation professionnelle continue car il est **Datadocké** et a obtenu la **certification Qualité QUALIOPi pour ses actions de formations**.

Public et prérequis

La formation au Conseil conjugal et familial concerne les personnes souhaitant exercer des activités d'écoute et d'accompagnement relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010 qui l'encadre (JORF n°0286 du 10 décembre 2010) « *la formation au conseil conjugal et familial est accessible aux personnes justifiant d'un diplôme enregistré au moins au niveau III* du répertoire national des certifications professionnelles dans les domaines suivants : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation, ainsi qu'aux personnes ayant obtenu l'attestation de formation "Education à la vie" et justifiant de 200 heures d'activités*

d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale ». Les personnes qui ne répondraient pas à ces prérequis sont invitées à nous contacter au plus vite afin d'envisager éventuellement avec elles la possibilité d'une formation complémentaire en amont. (**selon l'ancienne nomenclature des diplômes en vigueur en 2010*)

Les modalités pédagogiques impliquent la production d'écrits numérisés, du travail collaboratif sur documents partagés et des temps de formation à distance par interface de visioconférence. Pour cela, **la maîtrise des outils informatiques et de la communication numérique sont indispensables aux participant·e·s de la formation.**

Inscription

Le nombre de places en formation est limité à 18. Après ouverture des inscriptions, elles sont attribuées dans **l'ordre d'arrivée par voie postale des dossiers complets** sous réserve de validation des autres aspects (prérequis, entretien préalable, engagement contractuel).

À réception du dossier de préinscription complet, les personnes candidates à la formation sont contactées pour un **entretien individuel à partir de septembre 2021** avec deux membres de la commission formation du

Planning Familial 13 dans l'objectif de clarifier conjointement le projet de formation.

A l'issue de cet entretien les personnes reçues sont invitées à confirmer leur projet de formation auprès de la référente de la formation CCF. L'inscription définitive est soumise à validation par la commission formation, à la signature d'une convention de formation et au versement d'un premier acompte de 10 % du coût de la formation.

Evaluation et validation du parcours

L'approche pédagogique du Planning Familial repose principalement sur une **démarche d'autoévaluation** afin de permettre aux stagiaires de développer une posture réflexive et d'acquiescer à terme une certaine autonomie dans cet exercice. **Il sera régulièrement demandé aux participant-e-s de s'engager dans des mises en situation, études de cas, production d'écrits et d'analyser et d'évaluer leur pratique, leurs productions et celles de leurs pairs** autant pour les exercices proposés en formation et entre deux regroupements que pour leurs activités en stage pratique, ceci en complément d'autres étapes de contrôle de connaissance et modalités d'évaluation continue.

Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010 (JORF n°0286 du 10 décembre 2010), **la délivrance de l'attestation de qualification au Conseil conjugal et familial est soumise à l'avis d'un jury national** sur la base des éléments suivants: présence assidue et impliquée en formation, **évaluation continue, rédaction et soutenance d'un écrit professionnel**, réalisation des **deux stages pratiques** (rédaction des deux rapports et appréciations des personnes référentes), **entretien individuel de bilan** à la fin du parcours de formation.

Une démarche d'inscription du titre CCF au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est portée conjointement au niveau national par différents organismes proposant cette formation. Dans la perspective de cette inscription, **la proposition pédagogique du Planning Familial 13 inclut dès à présent**

81,25% du total des participant-e-s de la session 2018-2019 ont validé leur parcours de formation par l'obtention de la qualification au Conseil conjugal et familial.

100% des stagiaires de la session 2018-2019 ayant présenté un dossier au jury national ont obtenu la qualification CCF.

84,61% des personnes de la session 2018-2019 ayant obtenu la qualification exercent des fonctions de CCF en 2020.

les modalités d'évaluation prévues dans ce cadre (épreuves organisées pour permettre la validation des différents blocs de compétences). Celles-ci prévoient **des épreuves validées par un jury pour chacun des 6 blocs de compétences présentés au dossier** (rapports de stage, appréciations des personnes référentes des stages pratiques, mises en situation reconstituées, études de cas, contrôle de connaissance écrit, présentation d'un projet en équipe, dossier de veille professionnelle...) **et une épreuve intégrative** (rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel devant jury et examen global du dossier pour la certification). *Une présentation détaillée des blocs de compétences, des épreuves et des jurys est communiquée en amont de l'inscription et explicitée au moment de l'entretien préalable.*

Modalités pédagogiques

La formation est prévue en présentiel pour les 3/4 et en distanciel pour 1/4 des contenus, environ. Si besoin ou impératif sanitaire les modalités pédagogiques pourront être adaptées pour permettre la bonne progression du parcours qui **implique un travail régulier et des productions entre les regroupements, en individuel et en équipe.**

Durée

La formation dure 2 ans et s'organise sur la base de regroupements mensuels sur 18 mois, en présentiel de 3 à 5 jours complétés par des temps de formation à distance et du travail personnel et collectif entre les regroupements, suivis d'un temps dédié aux épreuves de validation des compétences et de soutenance de l'écrit professionnel.

Aux 400 heures de formation en centre et à distance s'ajoutent 80 heures de stage pratique sur des activités de conduite d'entretien et d'intervention collective, à réaliser de manière échelonnée en dehors des regroupements.

Total : 480 heures de formation + 1 semaine dédiée aux épreuves fin 2023 + des entretiens individuels de suivi.

Calendrier

La prochaine session de formation au Conseil conjugal et familial démarrera le 25 janvier 2022 et se clôturera le 22 décembre 2023 après la tenue des épreuves de validation du parcours. L'organisme de formation se réserve la possibilité de différer le démarrage de la formation et de modifier le calendrier prévu en raison de la disponibilité de certain-e-s intervenant-e-s et autres impératifs. *Le calendrier détaillé de la session 2022-2023 sera communiqué en septembre 2021 et explicité au moment de l'entretien préalable.*



Horaires

Les horaires de la formation sont de 9h00 à 17h00, dont 1 heure de pause pour le déjeuner (non compris ; possibilité d'apporter son repas sur place : cafetière, bouilloire, vaisselle, frigo, micro-ondes à disposition).

Lieu

La formation se déroulera principalement à Marseille au siège du Planning Familial 13 au 106 Boulevard National (13003) qui se situe à quelques minutes à pied de la gare Saint-Charles (connexions avec train, car, bus et métro).

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour des besoins spécifiques en termes d'accessibilité aux locaux et aux contenus de formation, nous contacter.

Tarifs et prises en charge

Les frais de dossier de 100 euros réglés au moment de la préinscription et encaissés le jour de l'entretien individuel sont à la charge de la personne et restent acquis à l'organisme de formation en cas de non-confirmation ou de désistement.

Les frais pédagogiques individuels pour la session 2022-2023 sont de 7 300 euros. Le tarif de la formation est le même quel que soit le type de prise en charge mobilisé par les stagiaires.

Les frais liés aux épreuves de validation prévues dans le dossier déposé au RNCP sont de :

- 80 euros/bloc pour chacun des 6 blocs de compétences (certains diplômes permettent des équivalences et dispensent de passer les épreuves de validation de certains blocs, *nous consulter pour information*).
 - 380 euros pour l'épreuve intégrative avec soutenance du mémoire devant jury et délibération globale.
- Soit pour une personne passant l'intégralité des épreuves sans équivalence (480 + 380) 860 euros.

Total du coût de la formation : 8 260 euros, incluant les frais d'inscription, les frais pédagogiques et les épreuves de validation telles que déposées en vue de l'enregistrement au RNCP. *Ces dispositions financières seront adaptées aux évolutions éventuelles liées à l'instruction du dossier RNCP et pour garantir les conditions de l'arrêté du 03/12/2010.*

Des prises en charge par les OPCO et des financements institutionnels sont possibles car l'organisme de formation est référencé au Datadock et a obtenu la certification Qualiopi pour la qualité de ses actions de formation.



Mobiliser le compte personnel de formation (CPF) pour financer un projet implique que la formation choisie figure au RNCP. L'inscription de la qualification Conseil conjugal et familial à ce répertoire est en cours d'instruction par France Compétences ; cette démarche et les délais associés ne dépendent pas du Planning Familial 13. Nous encourageons les futur-e-s stagiaires à envisager la prise en charge de leur projet de formation sans cet apport.

D'autres prises en charge peuvent être demandées en fonction des situations spécifiques (Mission Locale, Pole Emploi, dispositifs d'accompagnement à l'emploi...) et dépendent pour leur attribution des logiques d'instruction propres aux institutions sollicitées. Les candidat-e-s pourront clarifier ces options auprès des organismes concernés.

Un devis nominatif est établi sur simple demande et la référente de la formation complètera le cas échéant la partie dédiée à l'organisme de formation dans les dossiers de demande de prise en charge.

Pour les prises en charge à titre individuel, un échéancier de paiement personnalisé est établi conjointement entre la personne stagiaire et l'organisme de formation au moment de la signature du contrat de formation.

Le paiement soldé des frais pédagogiques et des frais liés à la passation des épreuves est une condition *sine qua non* pour candidater à la validation des blocs de compétences et pour la présentation du dossier à la certification.



Fiche de préinscription à la formation « Conseil conjugal et familial » 2022-2023

Nom : _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____ **Lieu de naissance :** _____
Adresse postale : _____
Courriel (préciser si personnel ou professionnel) : _____
Téléphone (préciser si personnel ou professionnel) : _____
Formation initiale et/ou fonction professionnelle exercée (en cours ou passée) : _____

Situation actuelle au regard de l'emploi (ex : activité salariée ou libérale, sans emploi avec ou sans indemnisation, allocataire RSA, retraité-e, autre...) :

Mode de financement (prise en charge individuelle ou institutionnelle, si prise en charge par l'employeur indiquer ses coordonnées ainsi que le nom de la personne chargée du suivi et l'OPCO concerné) :

Cette fiche de préinscription est à retourner par courrier postal accompagnée des documents suivants :

- Une lettre exposant vos objectifs et motivations à faire cette formation CCF
- Un curriculum vitae
- La copie des diplômes ou attestations de formation correspondant aux prérequis d'éligibilité à la formation CCF
- Un chèque de 100 euros pour frais de dossier à l'ordre du Planning Familial 13 (encaissé au moment de l'entretien)

et à adresser : _____
à l'attention de la référente formation CCF
Planning Familial 13
106 Boulevard National
13003 Marseille

À réception de votre dossier, la référente de la formation CCF vous contactera (par téléphone ou courriel) pour vous proposer un entretien préalable à l'inscription en formation CCF à partir de septembre 2021.

Les places en formation sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets sous réserve de validation par la suite des autres étapes de l'inscription (prérequis, entretien, signature du contrat, versement de l'acompte...).

En retournant cette fiche, vous consentez à ce que le Planning 13 conserve vos données pour une durée d'un an afin de donner suite à votre projet de formation, celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Julie BUISSON, référente de la formation CCF - 04 91 91 09 39 - formation-ccf@leplanning13.org

Support de présentation mis à jour en mars 2022.

